

VILLE DE SPA
ASSEMBLEE du CONSEIL COMMUNAL
ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Le Collège communal de la Ville de SPA prie Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal de bien vouloir assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le **4 septembre 2025 à 20h00**.

SEANCE PUBLIQUE

46. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Claude BROUET en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Suivi de la signalisation des chantiers et manifestations – désignation d'un référent mobilité.

47. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par le conseiller communal Claude BROUET en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Signalisation du village de Nivezé.

48. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par la conseillère communale Claire GIROUT en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Registre des Étoiles – Adhésion et Décision

49. Point supplémentaire à l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée par la conseillère communale Laurence MINSART en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

Amélioration de la sécurité aux abords des écoles.

Spa, le 1^{er} septembre 2025.
Le Bourgmestre,
(s) N. TEFNIN